

Le Conseil des Etats suit le PLR pour une baisse des coûts dans la LAMaL

Berne, le 13 juin 2014

Communiqué

Le Conseil des Etats suit le PLR pour une baisse des coûts dans la LAMaL

Il faut les incitations adéquates pour une meilleure prise en charge et plus d'efficacité

Aujourd'hui, le Conseil des Etats a soutenu la motion du PLR [12.4171](#) pour des meilleurs soins et une plus grande efficacité dans l'assurance-maladie. Cette motion propose la mise en place d'incitations, grâce auxquelles les patients qui ont des frais de traitement élevés souscrivent à un programme de gestion des soins. Ainsi, ils seront mieux soignés et la croissance des primes sera freinée.

L'Académie suisse de sciences a calculé que les comportements inappropriés de la part des patients ou une mauvaise coordination entre les prestataires de service accentuent l'inefficacité du système de santé. Cela représente jusqu'à 11% des coûts de santé. Grâce à de nouvelles incitations, jusqu' 7 milliards de francs pourraient être économisés. Après son combat réussi pour un affinement de la compensation des risques, le PLR continue son engagement pour chasser toutes les inefficacités du système de santé, la décision prise aujourd'hui par le Conseil des Etats concernant la motion du groupe libéral-radical est à saluer.

Les traitements non-adaptés augmentent les coûts de la santé

D'après les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la moitié des patients atteints de maladies chroniques ne prennent pas leurs traitements de manière adaptée. Pour ces patients qui ont des frais de traitement élevés, cela peut générer une augmentation massive des coûts de santé. Deux problèmes principaux ont pu être identifiés à savoir le manque de coordination entre les différents prestataires et le comportement des personnes concernées. L'actuelle loi sur l'assurance maladie (LAMaL) n'empêche pas les programmes de Case Management mais elle ne propose aucune incitation pour ces derniers.

C'est regrettable car lorsqu'un patient, atteint d'une maladie chronique, quitte le cabinet du médecin ou l'hôpital, le traitement est loin d'être terminé. Sur le chemin de la convalescence, il est capital qu'il continue à prendre ses médicaments ou bénéficie d'un suivi thérapeutique. En Suisse, certaines assurances maladie ou le programme Case Management de la Suva ont déjà instauré cette logique, pour chaque franc investi dans le système de Case Management, quatre francs peuvent être économisés.

Des incitations pour plus de responsabilité individuelle de la part des patients

Des incitatifs financiers pour les patients ayant des frais de traitement élevés peuvent permettre de rendre leur adhésion volontaire à un programme de gestion des soins ou des cas plus attrayante. Un traitement et un suivi personnalisé sont certes coûteux, mais évitent souvent que ne se développe une spirale des coûts négative et ont des effets positifs sur les patients concernés ainsi que sur l'ensemble des assureurs. Le PLR s'engage pour une meilleure prise en charge et plus d'efficacité dans l'assurance maladie – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

• Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats, 079 755 86 78

• Karin Keller-Sutter, conseillère aux Etats, 071 244 18 84

• Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 6010

• Aurélie Haenni, porte-parole Romande, 079 315 78 48

Le Conseil des Etats suit le PLR pour une baisse des coûts dans la LAMal